



Demande de garde exclusive après 10 années de séparation

Par **Lebigot Laurianne**, le **18/10/2016** à **15:09**

Bonjour,

je souhaite obtenir la garde de mon fils de 14 ans et avant de me lancer dans une procédure longue et éprouvante je souhaite savoir si ma demande a une chance d'aboutir. Il y a 10 ans mon ex compagnon et moi même nous sommes séparés et d'un commun accord je lui ai laissé la garde de notre fils. Mon travail m'avait obligé à aller vivre sur Paris un an avant notre séparation et mon ex compagnon avait refusé de me suivre.

Je travaillais en horaires décalés, les interventions de dernières minutes pouvaient m'amener à terminer le travail à 22 h et plus, je vivais dans un F1.

Il m'a semblé que mon fils serais moins perturbé par notre séparation si il restait dans la maison qu'il avait toujours connu avec une chambre bien à lui et sa grand mère à 5 minutes qui pouvait s'en occuper quand son père travaillait.

J'ai toujours eu beaucoup de mal à faire respecter notre accord, à plusieurs reprises il a refusé de me l'envoyer et je n'ai jamais réussi à l'avoir sur toute la période qui m'était dédiée. Les semaines se transformant en 5 jours et les mois en 2 semaines. Motifs : l'anniversaire du grand oncle, le mariage du collègue de travail, les vacances à st tropez avec la tante, la fête du village ...

Je n'ai jamais porté l'affaire devant un tribunal parce que je souhaitais absolument préserver mon fils de tout conflit. Mais il se trouve que depuis le mois de février son père refuse de me l'envoyer. Au vacances de printemps c'était parce qu'il avait décidé de lui payer des cours de batterie, en juillet parce que notre fils devait assister au mariage d'un inconnu, en août c'était parce que je déménageais et qu'il ne voulait pas que son fils soit dans les cartons, et maintenant c'est parce qu'il ne veut pas que son fils de bientôt 15 ans prenne le TGV seul sur un trajet direct en 1° classe. Il m'a précisé (par l'intermédiaire de son fils car il a coupé toute communication avec moi depuis le mois de février), que je ne reverrais pas mon fils avant sa majorité.

Je prépare donc une demande au juge des affaires familiales et je souhaite demander la garde exclusive de mon fils car je ne crois pas mon ex en capacité de mesurer l'impact psychologique que peut avoir une aliénation parentale et je ne le crois pas non plus en capacité de respecter mes droits.

Est ce que j'ai une chance de l'obtenir ou bien le fait d'avoir laissé passer 10 année risque de me pénaliser?

Par **Visiteur**, le **29/11/2016** à **17:00**

Bonjour,

vous êtes un peu gonflée je trouve ! Je ne pense pas que le juge vous accorde tout d'un coup une garde exclusive ! Au nom de quoi en fait ? Votre accord avec le père n'a qu'une valeur relative car jamais entériné par un juge. Vous avez laissé la situation ainsi pendant 10 ans et maintenant vous voulez tout casser sous prétexte de protéger votre fils ? Je ne sais pas qui peut vous croire mais je doute réellement qu'un juge vous suive sur ce terrain !

Par **Lebigot Laurianne**, le **30/11/2016 à 14:17**

Bonjour,

quelle agressivité... Je pense qu'il y a un malentendu sur mes intentions, qui est peut être du au terme de garde exclusive, mais je ne suis pas très au fait des termes juridiques. Ce que je souhaite, et c'est à la demande de mon fils, c'est qu'il soit domicilié chez moi et qu'il puisse aller chez son père pendant les vacances dans des conditions qui satisferaient tout le monde. Je ne souhaite pas remplacer le manque d'un parent par le manque d'un autre. Mais étant donné que mon ex ne respecte ni les droits de son fils ni les miens j'aimerais qu'un juge mette en place des "règles de fonctionnement". Je ne vois pas ce qui est difficile à croire dans le fait qu'une mère fasse des choix en privilégiant le bien être de son enfant avant le sien. Je ne suis pas de ces femmes qui se sont trompés en faisant un enfant et qui souhaite retrouver leur liberté, je suis d'ailleurs maman d'un autre enfant dont je m'occupe au quotidien dans une famille unie et solide.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **30/11/2016 à 15:10**

Bonjour,

Je pense que passer de 10 ans chez son père à une résidence exclusive chez la mère me semble très difficile et vos arguments ne me semblent pas justifier une telle modification.

Par contre vous pouvez saisir le JAF en demandant un élargissement de vos droits et au moins entériner en partie les accords précédents afin que vous puissiez avoir votre fils un week end sur deux et la moitié des vacances.

Il faudrait que votre fils soit entendu par le JAF vu son âge.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **30/11/2016 à 15:45**

vous allez être d'expliquer les 10 ans passés... mais si votre fils demande, effectivement il peut être entendu par le JAF